



# L'Echo du Bourbach !

La Gazette de la commune



Bourbach-le-Haut

Hiver 2014

# Sommaire



Elections Municipales



le *Plan* local  
d'urbanisme



*Des villageois  
à l'honneur*

- 0 La Une  
*Tous aux urnes !*
- 1 2  
*le sommaire*
- 0 3  
*le mot du maire*
- 0 4 à 5  
*cap sur les élections municipales*
- 0 6 à 10  
*les brèves du conseil municipal*
- 0 11  
*l'état-civil*
- 0 12 à 15  
*la vie locale*
- 0 16 à 17  
*la mémoire de Bourbach*
- 0 18 à 24  
*les infos pratiques*



histoires et traditions de Serge Lerch :  
[blhhisto.canalblog.com](http://blhhisto.canalblog.com)  
le Pays Thur-Doller :  
[www.pays-thur-doller.fr](http://www.pays-thur-doller.fr)  
l'école de Bourbach-le-Haut :  
[ecolebh.canalblog.com](http://ecolebh.canalblog.com)  
la revue de presse de Jean-Marie Renoir :  
[jmrenoir.canalblog.com](http://jmrenoir.canalblog.com)

Ont participé à l'élaboration de ce bulletin :

Béatrice Kaufmann, Joël Mansuy,  
Serge Lerch, Denis Perrez,  
Bernadette Walter Azouz,  
Frédéric Stenger, Audrey Nowazyk,  
Dan Thuy Vo

Adresses sur le net :

le site officiel de la commune :  
[www.bourbach-le-haut.fr](http://www.bourbach-le-haut.fr)  
l'actualité de la vie locale :  
[bourbachlehaut.canalblog.com](http://bourbachlehaut.canalblog.com)

Mairie de Bourbach-le-Haut  
8 Route Joffre 68290  
Bourbach-le-Haut  
Tél : 03.89.82.41.26 Fax : 03.89.82.49.75  
[mairie.bourbach.le.haut@orange.fr](mailto:mairie.bourbach.le.haut@orange.fr)

Horaires d'ouverture de la mairie :  
Lundi de 16h à 18h30  
Mardi de 8h à 10h  
Jeudi de 17h à 19h  
Vendredi de 8h à 10h

L'Echo du Bourbach !  
Mars 2014  
Imprimé par Doller Graphiques



## Le mot du maire

Chères Bourbachoises, chers Bourbachois,

En mars auront lieu les élections municipales et le renouvellement de l'équipe communale. C'est vous qui désignerez par votre vote les citoyens qui dirigeront la commune pour les six années à venir. Voter est un geste important, un droit, un devoir. La destinée de Bourbach-le-Haut est entre vos mains.

Ce dernier mot du maire de la mandature me donne l'occasion de remercier l'équipe en place qui, pendant le mandat qui va finir, a contribué à la réalisation du programme pour lequel vous nous aviez fait confiance. Je remercie également le personnel communal qui nous a accompagnés avec efficacité dans cette mission.

Ce fut pour moi beaucoup de satisfaction que de servir ma commune à travers mes fonctions de maire. Un engagement au quotidien, une ligne de conduite ou l'intérêt général fut prédominant. Une aventure humaine qui m'aura beaucoup appris. Tout au long de ces six dernières années, c'est la bienveillance qui aura animé mes actes.

Etre maire est le plus beau des mandats. C'est être disponible et à l'écoute des autres, aimer les gens et surtout accomplir le travail de façon juste et avec intégrité.

Certains se focaliseront sur ce qui n'a pas été fait à leurs yeux. D'autres verront tout ce qui a été accompli. Ainsi va le monde. Mais l'essentiel pour moi est d'avoir donné le meilleur pour notre village et pour ses habitants. C'est dans cette direction que notre équipe est toujours allée.

Le maire

Joël Mansuy



# Cap sur les prochaines Elections Municipales

## Modifications apportées par la loi du 17 mai 2013 dans les communes de moins de 1 000 habitants

Près de 36 800 villages et villes de France élisent leur conseil municipal tous les 6 ans.

Les prochaines élections municipales sont fixées aux 23 et 30 mars 2014.

Cet article donne pour une commune de moins de 1 000 habitants, les conditions de l'élection des membres du Conseil Municipal et de l'élection des représentants de la commune dans le Conseil de la Communauté de Communes ou d'Agglomération.

*Attention : cet article n'est pas une étude juridique. Il n'entre donc pas dans le détail et dans les subtilités juridiques.*

### La déclaration de candidature est désormais obligatoire :

Pour être élu, il faut être candidat à l'élection municipale.

Un candidat peut se présenter de façon isolée ou groupée, sur ce qu'on appelle communément une « liste ».

Mais il doit obligatoirement faire une déclaration de candidature à la Sous-préfecture ou la Préfecture au plus tard le jeudi 6 mars 2014. La déclaration de candidature vaut pour les 2 tours.

En effet, s'il y a suffisamment de candidats au premier tour, seuls les candidats du 1er tour qui sont en ballotage peuvent être candidats au deuxième tour.

Mais il peut y avoir de nouvelles candidatures au deuxième tour si on manquait de candidats au 1er tour. Ces nouveaux candidats doivent déposer leur candidature à la Sous-préfecture ou à la Préfecture au plus tard le mardi 25 mars 2014.

En résumé : les électeurs ne peuvent plus voter pour une personne qui n'est pas officiellement candidate.

On ne peut plus être candidat dans plusieurs communes.

Il n'y a aucune obligation de parité « hommes-femmes » pour les candidatures groupées.

Le nombre de conseillers municipaux à élire ainsi que les noms et prénoms des personnes candidates sont affichés dans chaque bureau de vote, le jour du scrutin.

**Les bulletins déposés dans l'urne avec plus ou moins de noms qu'il y a de conseillers à élire sont valables.**

Mais les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas comptés. Il en est de même pour les personnes non candidates. 07/10/13

Dans les communes de moins de 100 habitants, le nombre de conseillers à élire passe de 9 à 7. Entre 100 et 499 habitants il reste à 11 conseillers. Entre 500 et 1 499 habitants il reste à 15 conseillers.

### Qui sera élu au Conseil Municipal et aux postes d'adjoints ?

Le mode d'élection est inchangé : il s'agit du « scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, avec panachage ».

Vous pouvez continuer à rayer, remplacer, déplacer, rajouter un ou plusieurs noms de candidats individuels ou issus d'autres listes.

Les décomptes se font individuellement, par nom.

Pour être élu au premier tour, la majorité absolue des suffrages est nécessaire (c'est-à-dire la moitié des voix exprimées plus une). Si tous les sièges ne sont pas attribués au 1er tour, il y a un deuxième tour. Les candidats arrivés en tête du deuxième tour sont alors élus.

Le maire et les adjoints restent élus par le Conseil Municipal au scrutin secret. Il faut la majorité absolue aux deux premiers tours et la majorité relative au troisième tour. C'est le Conseil Municipal qui fixe le nombre d'adjoints. Mais le nombre maximal est de 2 quand il y a 7 conseillers, de 3 quand il y a 11 conseillers et de 4 quand il y a 15 conseillers.

### Qui sera membre du Conseil de la Communauté ?

A noter que le Conseil de la Communauté devient le Conseil Communautaire et que ses membres deviennent des Conseillers Communautaires. Jusqu'à présent, le conseil municipal désignait les représentants de la Commune dans le Conseil de la Communauté. Désormais, ils sont automatiquement pris dans « l'ordre du tableau ». L'ordre du tableau est constitué du maire, des adjoints selon leur rang, puis des conseillers municipaux. Ceux-ci sont classés par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal et, entre conseillers élus le même jour, en fonction du nombre de voix obtenues.



# Les Brèves du Conseil Municipal

## Séance du 25 octobre 2013

**Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Par la même occasion, il remercie les élus d'avoir voté à l'unanimité contre la demande de Bernard Knopf lors de la procédure juridique afin de défendre les intérêts de la commune à l'encontre de certains membres du conseil municipal et de l'exploitant de la ferme auberge des Buissonnets. Il donne lecture du mémoire reçu ce jour de Maître Meyer Martin, avocat à Strasbourg concernant cette affaire.**

### ARRÊT DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION.

Le maire rappelle que le projet de plan local d'urbanisme (PLU) a été arrêté une première fois par délibération du conseil municipal le 21 novembre 2012. Suite à cette délibération a été engagée la consultation des personnes publiques associées. L'ensemble des avis réceptionnés a été globalement favorable au dossier à l'exception de celui, fondamental, de l'Etat.

Dans son avis, la sous-préfète de Thann considère notamment que les objectifs de gestion économe de l'espace du projet sont largement insuffisants pour répondre aux attentes du code de l'urbanisme tels qu'ils existent depuis l'entrée en vigueur de la loi Grenelle 2. La lettre du préfet du Haut-Rhin dit notamment « les surfaces classées en zone AU (3,15 ha dont 1,9 ha de zones anciennement naturelles) ne sont pas nécessaires pour répondre aux objectifs de production de logements à l'hor-

zon 2032. La mobilisation de 30% des 9,83 ha de dents creuses suffirait à accueillir des logements nécessaires pour assurer la croissance démographique de la commune ».

Une réunion avec la sous-préfète de Thann et des représentants de la direction départementale des territoires du Haut-Rhin s'est tenue le 11 avril 2013. Lors de cette réunion, la nécessité d'amender le projet de PLU a été considérée comme indispensable. En matière de gestion économe de l'espace, il a été convenu « que la commune classe en zone N la zone AU d'une surface de 1,9 ha, située à l'est du Bourbach. Le rapport de présentation du PLU doit donc être complété pour justifier ce déclassement. En effet, la valeur naturelle et paysagère du site, la topographie, les difficultés d'accès et l'absence de besoin de ces surfaces urbanisées justifient le classement du secteur en N ».

Le projet de plan local d'urbanisme, arrêté le 21 novembre 2012, a été amendé en prenant compte de cette modification majeure du projet initial et de l'ensemble des justifications inhérentes à celle-ci. Puis il a été arrêté par délibération à l'unanimité le 1er juillet.

Trois semaines plus tard, le 19 juillet 2013, la commune a été saisie par le Syndicat mixte du Pays Thur Doller pour donner son avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) Thur Doller qui a été arrêté le 25 juin 2013.

Ce projet de SCOT est très exigeant en matière de gestion économe de l'espace et de protection des milieux naturels, notamment en matière de trames verte et bleue et de continuité écologique. La lecture de son document d'orientations et d'objectifs a mis en lumière la nécessité d'adapter et de renforcer le rapport de présentation du dossier de PLU, notamment sa partie « justification des choix du PLU» afin d'éviter le risque de devoir réviser le PLU une fois le SCOT approuvé, soit probablement d'ici le mois de février prochain. En effet, le PLU doit être compatible avec le SCOT et formellement justifier cette compatibilité.

À la lumière de ces explications, le maire soumet à la délibération du conseil municipal un projet de plan local d'urbanisme qui reprend le plan de zonage et le règlement du projet de PLU arrêté le 1er juillet dernier, mais complété dans sa partie justificative pour répondre aux exigences du SCOT du Pays Thur Doller.

Le conseil municipal,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 1231 et suivants, R 1231 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29/03/2012 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du conseil municipal du 10/05/2012 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable

Entendu l'exposé de M. le maire,

Vu le projet de PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultées,

Après en avoir délibéré,

Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant l'élaboration du PLU. Cette concertation a revêtu la forme suivante :

### Moyens d'information utilisés :

- affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU pendant toute la durée des études nécessaires.
- six réunions de travail de l'équipe municipale.
- une réunion avec les personnes publiques consultées le 12/07/2012 (deux réunions préalables à la procédure ont également eu lieu avec les personnes publiques consultées durant l'année 2011).

### Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- une réunion publique d'information et de débat le 10 mai 2012 sur le diagnostic, le le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le plan de zonage, le règlement et les OAP (une réunion publique préalable a également eu lieu le 29 juin 2011). Les réunions publiques ont été annoncées dans la presse et ont fait l'objet d'une invitation distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants.
- une réunion publique d'information et de débat le 26 juin 2013 consacrée essentiellement aux modifications apportées au projet de plan local d'urbanisme arrêté par la délibération du conseil municipal le 21 novembre 2012. La réunion publique a été annoncée dans la presse et a fait l'objet d'une invitation distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants.
- mise à disposition du public des dossiers d'études en mairie avec un cahier de remarques et de doléances. Possibilité de rencontrer le maire pour toutes personnes le désirant.
- mise à disposition de l'ensemble des éléments d'études et mail de contact (questions / réponses / remarques / propositions) sur le site internet « PLU de Bourbach-le-Haut » à l'adresse <http://bourbach-le-haut.pragmascf.com>

Cette concertation a permis une large diffusion de l'information. Outre des demandes d'éclaircissement qui ont été satisfaites, le projet de PLU a soulevé cinq doléances spécifiques :

▷ la première concernait la zone AU du Felsenberg ; le dossier a été fortement amendé dans le sens de la demande.

▷ la deuxième concernait le site UB et UBp du lieu-dit Eichberg ; le dossier a été amendé dans le sens de la demande.

▷ la troisième concernait le site UBp du lieu-dit Escbach ; le dossier a été amendé dans le sens de la demande.

▷ la quatrième concernait le site UB du lieu-dit Escbach ; la demande n'a pu être prise en compte.

▷ la cinquième concernait le classement en zone naturelle du site prévu en AU dans le projet arrêté le 21 novembre 2012. Ce changement est contesté, mais les attendus du code de l'urbanisme depuis l'entrée en vigueur de la loi Grenelle, pleinement relayés par la position de l'Etat, rendent cet arbitrage à la fois obligatoire et le plus logique au regard des qualités fonctionnelles, urbaines, naturelles et paysagères des différents sites potentiellement classé AU.

Le conseil municipal tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté ci-dessus,

Précise que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis : à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme, aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande. à l'autorité environnementale.

Le maire fait également référence à la rencontre qui a eu lieu avec Sonia Lévéque, directrice du Syndicat mixte du Pays Thur Doller et le cabinet Pragma afin d'échanger sur le SCOT. Il donne lecture du courrier de la commission d'accès aux documents administratifs au sujet de la demande de Pierre Knopf concernant le PLU. Dans la foulée, il donne lecture de la réponse émanant de la commune qui sera transmise.

## ETUDE DE FAISABILITÉ DE LA CHAUFFERIE BOIS POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Le maire fait référence à la décision du conseil municipal en date du 11 septembre 2013. Le projet de chaufferie bois alimentera la mairie-école, l'église, l'école maternelle, le local des sapeurs-pompiers, les ateliers communaux ainsi que le logement communal situé au 1, rue des montagnards.

La société Energico a communiqué une offre de prix pour une étude de faisabilité technico-économique qui s'élève à 2350 € HT. Le maire précise que pour la phase de l'étude, une aide financière à hauteur de 35 % émanant de la Région et une autre de 35 % de la part de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sont susceptibles d'être octroyées. La Région a transmis le cahier des charges des études de faisabilité qui devra être remis à la société Energico. D'autre part, pour la phase des travaux, une subvention est possible à hauteur de 30 % de la Région et de 10 % de l'ADEME.

Après différents échanges, le conseil municipal propose d'en délibérer et :

- d'adopter le lancement de l'étude
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser le maire à signer tous documents y afférent.

## TARIFS DE LOCATION DES GÎTES ET DU FOYER RURAL 2014.

En raison des conditions économiques contraintes, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de location des gîtes et du foyer rural pour l'année 2014.

## ACHAT DE MATERIEL POUR LES SAPEURS-POMPIERS.

Afin de pouvoir bénéficier de la subvention allouée par le service départemental d'incendie et de secours, le véhicule de première intervention doit être soumis au service de pesée. Actuellement, celui-ci ne dispose ni de tuyaux de refoulement ni de crêpine.

## Séance du 3 décembre 2013

### PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DE LA DOLLER.

Le maire soumet le dossier de présentation du plan de prévention aux membres du conseil. Compte-tenu de sa situation par rapport à cette rivière, le village est moins impacté que certaines communes situées dans la vallée de la Doller où le cours d'eau est niché au cœur du village. Il précise aussi que, de part la déclivité côté montagne, la commune est très peu impactée. Ces différentes mesures prévues par le plan de prévention ont été prises en compte dans l'élaboration du plan local d'urbanisme. Après différents échanges, le conseil municipal propose d'en délibérer et approuve à l'unanimité le plan de prévention des risques d'inondations du bassin versant de la Doller.

### ETUDE CHAUFFERIE BOIS

Le technicien de la société Energico a entrepris aujourd'hui un relevé des installations des bâtiments communaux. Il a proposé d'établir également un diagnostic pour le foyer rural François-Nussbaum.

Pour cette opération, le centre de secours de Masevaux a proposé le prêt dudit matériel. Un devis a été sollicité auprès de la société Multi protect. Il s'élève à 774,25 € HT.

Le conseil municipal décide de l'achat de ce matériel.

Le maire signale par ailleurs qu'en raison de la limite d'âge, Bruno Casset a mis fin à ses fonctions de chef de corps.

En attendant la nomination d'un nouveau chef de corps, c'est Alphonse de Bollivier qui assurera l'intérim.

### SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS THUR DOLLER.

Le maire expose à l'assemblée le projet du SCOT du Pays Thur Doller. Il rappelle que lors de sa séance du 25 juin 2013, le conseil syndical du Pays Thur Doller a arrêté le projet du SCOT. Ce dernier fera l'objet d'une enquête publique avant d'être définitivement approuvé par le conseil syndical. Il est constitué de trois documents, le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable ainsi que le document d'orientation et d'objectif. La commune de Bourbach-le-Haut est classée « village » dans la zone « piémont ». D'ici 2024, la population devrait atteindre 564 habitants avec une construction de quatre logements en moyenne par an. Le maire souligne que d'ores et déjà le plan local d'urbanisme a été élaboré en fonction des exigences du SCOT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de SCOT du Pays Thur Doller.

## RYTHMES SCOLAIRES

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, adjointe en charge du dossier. Elle évoque la rencontre qui a eu lieu jeudi 10 octobre avec les enseignants concernant l'application des rythmes scolaires.

Dans le but d'harmoniser cette nouvelle mesure entre le collège de Masevaux et les écoles du secteur, il est d'ores et déjà décidé que le mercredi matin les écoliers auront classe.

### Voici la proposition des horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 avec une pause méridienne jusqu'à 13 h 45 et l'après-midi de 13 h 45 à 15 h45. Mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30.

Après 15 h 45, le service périscolaire prendra le relais. Il reste à en définir les plages d'ouverture. L'adjointe signale que la Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, qui dispose de la compétence dans ce domaine, a soumis une motion au préfet du Haut-Rhin afin qu'il recule sur le choix du mercredi matin.

Après de nombreuses interrogations et réflexions, le conseil municipal émet à l'unanimité une forte réserve sur les rythmes scolaires, il désapprouve ce nouveau fonctionnement suite à cette réforme. Par contre, les horaires sont approuvés à l'unanimité avec une réserve sur le choix de la demi-journée de classe.

## VENTE DE BOIS

Suite à la coupe de bois dans la parcelle de la forêt non soumise près du col du Schirm, des lots de fonds de coupe ainsi que des lots de bois industriel long ont été mis en vente. Il y a lieu d'en fixer les tarifs en fonction des pratiques appliquées dans le secteur.

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

8 € le stère pour les fonds de coupe, 38 € le m<sup>3</sup> pour le bois industriel long.

## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le conseil municipal des enfants se réunira demain afin de préparer les panneaux d'accueil pour le verger communal avec le soutien du centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) de Wildenstein. Une rencontre plus technique a également eu lieu hier en présence de la directrice du CPIE et du maire.

### Affaire Bernard Knopf

Jean-Lou Fischer, premier adjoint, fait référence au courrier adressé aux membres du conseil municipal et émanant de Bernard Knopf. Il s'agit du dossier de la ferme-auberge des Buissonnets dans le cadre duquel il a demandé aux membres du conseil municipal d'exiger de leurs collègues Caroline Welker et Joël Mansuy leur démission de leur poste de conseillère municipale et de maire. Le conseil municipal décide d'un commun accord de ne pas donner suite. Il décide également qu'une démarche pour diffamation à l'encontre de Bernard Knopf soit entreprise.

### Décisions de justice

Dans l'affaire Knopf Bernard contre le maire Joël Mansuy, Caroline Welker et Baptiste Jenn, le tribunal administratif de Strasbourg a rendu sa décision le 31 octobre 2013. Il a rejeté la demande d'autorisation de plaider de Knopf Bernard.

Une autre procédure a fait l'objet d'une décision de justice. Il s'agit du dossier de Knopf Pierre concernant le plan local d'urbanisme. «Vu le mémoire, enregistré le 1er août 2013, complété par des mémoires du 3 septembre 2013, 13 novembre 2013 et 19 décembre 2013 présentés par Knopf Pierre tendant à ce que soient réitérées les mesures d'exécutions prescrites par l'arrêt susvisé, sous astreinte de 100 €/semaine de retard à compter de 2008, et à ce que soit mise à la charge de la commune une somme de 1000 € au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.» Le tribunal administratif de Nancy, dans son audience du 23 janvier 2014 et après lecture en date du 13 février 2014, a rejeté la demande de Knopf Pierre. «Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la commune a désormais élaboré les nouvelles dispositions de son plan local d'urbanisme en prenant en compte les motifs d'annulation retenus, que par suite, la demande d'exécution présentée par Knopf Pierre est sans objet et doit être rejetée, ainsi que, par voie de conséquence, ses conclusions tendant au versement de sommes au titre des dispositions de l'article L761-14 du code de justice administrative.

## Etat-civil

A Thann, la doyenne de Bourbach-le-Haut, Marthe SCHUFFENECKER est décédée le 16 février 2014 à l'âge de 91 ans.

Fille de Martin Daegelen et de Jeanne Nussbaum, Marthe Schuffenecker est née le 31 décembre 1922.

Marthe s'est mariée à Bourbach-le-Haut le 30 mai 1941 avec Lucien Schuffenecker (décédé en 1986).

Avec Marthe s'éteint définitivement le patronyme de « Schuffenecker » à Bourbach-le-Haut.



Marthe Schuffenecker en 1941.



Marthe Schuffenecker le jour de son 90ème anniversaire.

Marthe était encore la seule dans le village à porter le nom de « Schuffenecker », un nom pourtant répandu à Bourbach-le-Haut au 18ème, 19ème et 20ème siècle.

# VIE LOCALE



## BATAILLONS DE CHOC : fidèles au rendez-vous

Samedi 23 novembre, les libérateurs de la commune ont honoré leur rendez-vous annuel avec la population du village et la mémoire de leurs camarades tombés sous les balles ennemis.

Les années passent mais le souvenir reste intact dans les coeurs et les mémoires des libérateurs de Bourbach-le-Haut. Enrôlés dans les bataillons de choc, ils n'étaient pour la plupart que des adolescents. Ce sont ces jeunes hommes qui, en novembre 1944, ont libéré notre petit village de montagne. Un monument commémoratif a été érigé en leur honneur au col du Hundsruck.

Et c'est devant ce mémorial qu'une poignée de libérateurs, accompagnée d'une délégation du Lycée Janson de Sailly de Paris où bon nombre d'entre eux étaient scolarisés avant de prendre les armes, ont célébré la mémoire de ceux qui n'en sont pas revenus.

Après l'allocution du maire, Joël Mansuy, un dépôt de gerbes a été effectué tandis que résonnaient les sonneries d'usage assurées par les sapeurs-pompiers.

Les enfants du village ont ensuite entonné « La Marseillaise » sous la direction de leur instituteur Christophe Adam.



## Marché de Noël :



L'édition 2013 du marché de Noël s'est tenue au foyer rural François-Nussbaum les 22 et 23 novembre.

la gazette de la commune

## Repas des aînés Aux petits soins

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé dimanche 22 décembre au foyer rural François-Nussbaum.

Cette édition 2013 a été particulièrement suivie par les anciens du village qui ont répondu massivement et favorablement à l'invitation lancée par la commune.

*La doyenne et le doyen de la fête étaient :  
BELTZUNG Jeanne née le 3 Août 1928 et WELKER Pierre né le 3 janvier 1928, soit 85 ans pour Mr et Mme.*



Fête des aînés

## un cadeau avant l'heure

Organisé par les membres de la MJC de la commune, le marché de Noël a étrenné une nouvelle formule cette année.

En effet, pour la première fois depuis sa création, l'événement a débuté par une nocturne lors de la première journée.

Une expérience couronnée de succès puisque les visiteurs se sont pressés devant les multiples stands particulièrement riches en surprises et en coups de cœur.

Une belle réussite pour ce marché de Noël chaleureux et montagnard mêlant exposants du village et des alentours.

Un beau cadeau de Noël avant l'heure de la part des membres de la MJC réunis autour de Caroline Welker, conseillère municipale.



# Des villageois à l'honneur



Le foyer rural François-Nussbaum a servi de cadre à la traditionnelle cérémonie des voeux du maire. Les conseillers généraux Laurent Lerch et Michel Habib, de nombreux maires et élus des communes voisines et de la Communauté de communes de Thann-Cernay ainsi que les représentants des administrations de l'Etat et l'ensemble des forces vives du village ont été accueillis par le maire Joël Mansuy et les membres du conseil municipal.

Après les interventions successives du maire, de Michel Habib puis de Laurent Lerch, Stéphanie Grosdemange, adjointe, a félicité les élus du conseil municipal des enfants, très actifs, et a remis à chacun une place de cinéma. Deux employés de la commune ont ensuite été mis à l'honneur successivement par le maire et son premier adjoint Jean-Lou Fischer.

Tout d'abord Béatrice Kauffmann, secrétaire de mairie, puis Bernard Lerch, employé communal, pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme mis au service de la population et du conseil municipal à longueur d'année. (Ils ont pris respectivement leur fonction le 22 avril 2002 pour Béatrice Kauffmann, et le 22 novembre 2008 pour Bernard Lerch). Jeune sapeur-pompier volontaire, Cyprien Fischer a reçu à titre d'encouragement une montre aux couleurs des soldats du feu des mains du chef de corps Alphonse de Bollivier.

Enfin, Lucien Nussbaum, un habitant de Mollau passionné de généalogie, a été remercié par le maire pour avoir compilé tous les patronymes des familles de Bourbach-le-Haut sur plusieurs siècles mais aussi les actes de mariage et de naissance de 1584 à 1788.

Suite à cet important travail, ce généalogiste passionné dont le patronyme est familier des Bourbachois et des Bourbachoises avait fait don à la commune de ses ouvrages, véritables mines d'informations pour les chercheurs et les familles. Il poursuit maintenant ses recherches sur la période 1900-1940.

Après la partie protocolaire, les réjouissances ont débuté sous la forme d'un buffet dressé et servi par les membres du conseil municipal.

# CARNAVAL Un Cortège percutant

Le dernier jour de classe, avant les vacances scolaires bien méritées des petits et grands écoliers, vendredi 21 février, l'école a organisé sa fête de carnaval.

La joyeuse troupe de Gugga-Musik d'Eschentzwiller, la Crapaudière, dont plusieurs parents d'enfants de l'école font partie, a donné de son panache à l'animation, devant les enfants déguisés en indiens et autres personnages fantastiques,

Fidèles au rendez-vous comme chaque année, les meneurs de la cavalcade, en tenue de parade, «tambours battants» et trompettes sonnantes ont défilé, dans les rues sous les applaudissements des villageois sortis de leur maison, attirés par le rythme des percussions.

Les festivités se sont prolongées au foyer rural, avec un repas organisé par le club «les Arts martiaux de Bourbach-le-Haut», avec d'autres prestations de «la Crapaudière», ainsi qu'une animation musicale et dansante.



CARNAVAL  
de l'école

# Chroniques

de Bourbach-le-Haut par Serge Lerch



Beltzung Dominique  
Maire de 1911 à 1916



Speckler Alphonse  
Maire de 1935 à 1944

## Les Maires de Bourbach-le-Haut

DE 1793 à 2014

LERCH Jacques dit «le vieux» (1749-1825)  
maire en 1793 Période non définie \*

SCHUFFENECKER Joseph (1760-1823)  
en place en 1795 jusqu'à mai 1798 \*

LERCH Jacques dit « le jeune » (1777-1844)  
juin 1798 jusqu'en octobre 1803 \*

BELTZUNG Conrad (1761-1843)  
novembre 1803 jusqu'à janvier 1804 \*

BELTZUNG Jacob adjoint,  
remplace le maire de février à avril 1804 \*

SCHUFFENECKER Joseph (1760-1823)  
mai 1804 au 15 avril 1823

BELTZUNG Antoine (1797-...)  
du 15 avril 1823 au 21 janvier 1826

NUSSBAUM Jean (1779-1848)  
du 21 janvier 1826 au 23 août 1837

BELTZUNG Antoine (1797-...)  
du 23 août 1837 au 23 septembre 1838

EHRET Xavier (1795-1871)  
du 23 septembre 1838 au 10 septembre 1848

BELTZUNG Joseph (1808-1869)  
du 1er octobre 1848 au 19 septembre 1862

LERCH Joseph dit « le jeune » (1811-1874)  
septembre 1862 à décembre 1873

SANSIG Henry (1832-1922)  
du 5 décembre 1873 au 1er avril 1911

BELTZUNG Dominique (1861-1943) du 1er  
avril 1911 au 22 juin 1916

BELTZUNG Léonard (1863-1945) du 22 juin  
1916 au 15 décembre 1919

NUSSBAUM Léonard (1876-1947) du 18 dé-  
cembre 1919 au 18 mai 1935

SPECKLER Alphonse (1879-1964) du 18 mai  
1935 au 29 novembre 1944

NUSSBAUM Adolphe (1905-1981) maire provi-  
soire du 4 décembre 1944 au 7 octobre 1945

SCHUFFENECKER Bruno (1894-1957) du 7  
octobre 1945 au 26 octobre 1947

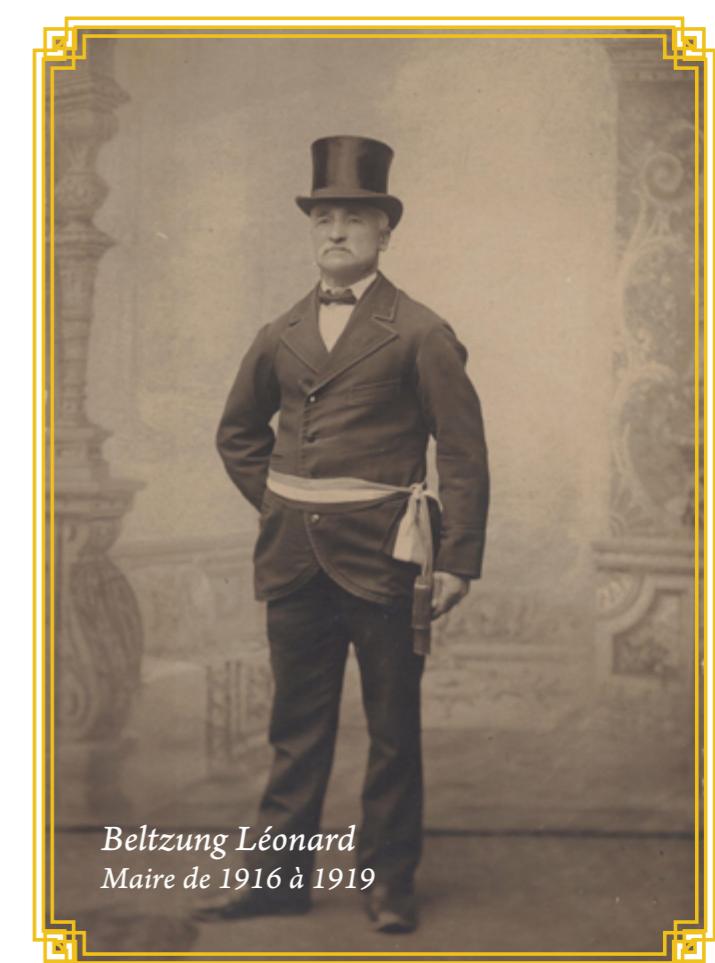
NUSSBAUM Adolphe (1905-1981) du 26 oc-  
tobre 1947 au 26 mars 1959

NUSSBAUM François (1923-2010) du 26 mars  
1959 au 24 mars 1989

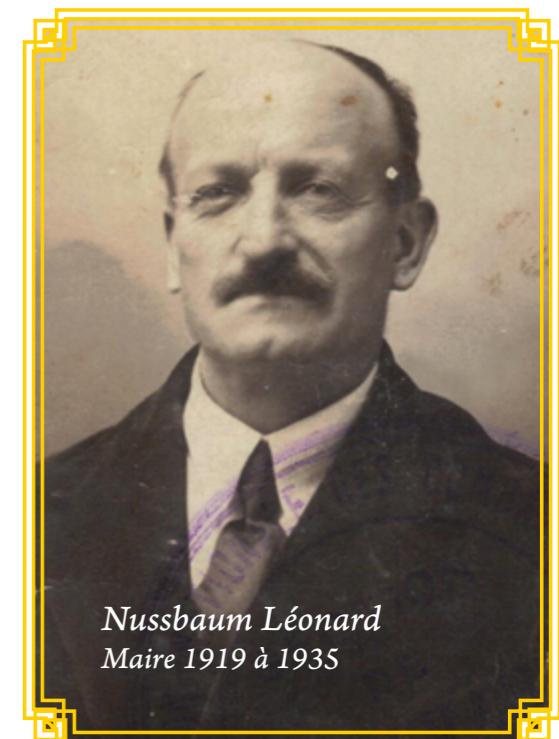
HAAN François (1949) du 24 mars 1989 au 17  
mars 2001

BILGER Vincent (1951) du 17 mars 2001 au 22  
mars 2008

MANSUY Joël (1953) du 22 mars 2008 au 30  
mars 2014



Beltzung Léonard  
Maire de 1916 à 1919



Nussbaum Léonard  
Maire 1919 à 1935

\* Dates définies d'après les actes de naissances, mariages et décès.  
Sources: Dossier sur les maires Olivier Tarozzi-Acts d'état civil Lucien Nussbaum-Archives communales.

# ANNONCES - INFO PRATIQUE

**Vous aimez rire, partager,**

vous amuser, vous balader, passer de bons moments en famille et avec les amis, jouer avec les enfants... en un mot, être heureux !

**Caritas Alsace vous propose de vivre une aventure de deux ou trois semaines avec un enfant qui ne part jamais en vacances...**

Une occasion :

- de recevoir un compagnon de jeux pour vos enfants !
- de faire de belles découvertes réciproques !

Quelles activités ? Des choses très simples : « mon meilleur souvenir c'est les jeux en famille ! Et aussi les balades dans les bois. Je suis aussi allée pour la première fois dans un musée ! » dit Océane.



En partenariat avec le Relais Particulier Emploi d'Alsace Lorraine et la communauté de communes de Thann Cernay, le CLIC du Pays Thur-Doller organise un :

« Rendez-vous du Particulier Employeur »

le mardi 15 avril 2014 de 14h30 à 16h30  
à l'Embarcadère - 5 rue Gutenberg à Vieux-Thann

Pour tout savoir sur le CESU - Chèque Emploi Service Universel : Pourquoi ? Pour qui ? Comment ça marche ?

Cette réunion d'information est gratuite, destinée à tous les particuliers qui sont ou projettent de devenir employeurs de salariés à domicile.

Sur inscription (nombre de places limitées) :  
Clic du Pays Thur Doller  
Par téléphone : 03 89 35 70 75  
ou par mail : clic@pays-thur-doller.fr

Pour tout complément d'information, contacter :  
RELAIS PARTICULIER EMPLOI mis en place par la FEPEM  
50 Place Mazelle à Metz  
Par téléphone : 03 87 75 26 61  
ou par mail : alsace-lorraine@particulieremploi.fr

Laetitia, maman d'accueil témoigne aussi : « C'est offrir du temps, de l'attention. Mais c'est aussi une ouverture sur un autre mode de vie, pour Léa que nous accueillons, comme pour nos filles» et elle rajoute « après la phase d'observation, Léa s'est sentie chez elle. La dernière semaine on avait l'impression de la connaître depuis toujours ».

**Si vous êtes prêts à « partager vos vacances », une équipe dynamique de bénévoles est à votre disposition avant, pendant et après l'accueil.**

**« Plus on est généreux, plus on est heureux »**

Pour toute information complémentaire, contactez-nous :

Caritas Alsace – Valeria BRAUNSTEDTER (animatrice)  
06 08 31 32 57 – 03 89 31 85 44  
v.braunstedter@caritas-alsace.org

*Afdi68 – Agriculteurs Français et Développement International – est une association de coopération internationale, qui s'investit auprès des paysans des pays du Sud, pour les aider à prendre en main leur développement. L'Afdi 68 est présente depuis plus de 20 ans au Mali et développe, depuis peu, un nouveau partenariat au Cambodge.*

## Le Cambodge

Situé en Asie du Sud-Est, le Cambodge est entouré par la Thaïlande, le Laos et le Viêtnam. La capitale, Phnom Penh, est située sur le principal fleuve du pays, le Mékong, au niveau de son delta.

L'Agriculture domine l'économie cambodgienne en contribuant à 35 % du PIB et employant 66 % de la population active (contre 3,5% en France). Les autres secteurs économiques clés sont le textile, le tourisme et la construction.

Ce pays connaît actuellement un taux de croissance dépassant les 7%. Ce dynamisme économique ne profite pas à tous, notamment aux paysans qui représentent 75% de la population pauvre. Cette pauvreté est notamment liée aux problèmes d'accès aux ressources naturelles, au foncier, à la maîtrise technique et à des niveaux d'endettement élevés des ménages mais aussi à des problématiques liées à l'accès au marché.

## Une agriculture familiale essentiellement vivrière

L'agriculture couvre moins de 20% du territoire cambodgien (la forêt en occupe 50%) et les 3/4 des exploitations font moins d'un hectare. L'agriculture cambodgienne est donc peu mécanisée et peu tournée vers la transformation.

Les productions sont peu diversifiées, avec 90% de la surface agricole consacrée à la culture du riz. Le maïs, le soja et le manioc sont cultivés de manière complémentaire. Le maraîchage destiné à la consommation familiale est présent partout. Il prend une dimension plus importante autour des grands centres de consommation que sont Phnom Penh et Siem Reap.

L'élevage est avant tout familial. Le poisson d'eau douce est la première source de protéines dans l'alimentation des Cambodgiens, suivi par le porc. L'hévéaculture se développe rapidement et attire de nombreux investisseurs vietnamiens pour la production de latex.

La filière riz : encore peu structurée et quasi inexistante sur le marché international

La filière riz est le secteur majeur de l'agriculture cambod-

## COMMANDE TA CAISSETTE DE VIANDE

VIANDE LOCALE DE BOEUF, PORC, VEAU, AGNEAU ET POULAIN

Dans le cadre du programme LEADER (fonds européens pour le développement rural), le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller a monté un projet de coopération avec le Syndicat Mixte pour le Sundgau. L'objectif de ce projet, aujourd'hui opérationnel, est de valoriser la filière viande locale. En effet, le soutien aux filières courtes et ici aux activités de l'Abattoir de Cernay est important pour notre territoire. Aussi, il complète les politiques que nous mettons en œuvre tels que le maintien de nos paysages, le plan climat-énergie territorial, le soutien à l'agriculture locale... Désormais, le GIE Terre d'Elsass (regroupant une quinzaine d'éleveurs de nos territoires) propose des caislettes bœuf, porc, agneau, veau ou poulin. Le but est d'offrir à la population un moyen simple de commander de la viande produite localement via une centrale de réservation en ligne

## UNE CAISSETTE C'EST QUOI ?

Il s'agit de 10 kg de viande de bœuf ou de porc ou de veau. La viande de poulin ou d'agneau est, elle, conditionnée en 5 kg. Chaque colis contient des morceaux nobles et des morceaux à cuison lente. Toutes ces viandes proviennent d'élevages de TERRE D'ELSASS régis par une charte de qualité.

## UN CONDITIONNEMENT FONCTIONNEL

Le morceau de viande est calibré et découpé pour la préparation d'un repas d'une famille de 4 personnes. Chaque morceau est mis sous vide pour vous faciliter la conservation au réfrigérateur et/ou au congélateur.

## 10 KG C'EST TROP !

Non, avec 10 kg de viande une famille de 4 personnes réalise une dizaine de repas.

## COMMENT COMMANDER ?

1. Après s'être inscrit sur le site : [www.terre-elsass.fr](http://www.terre-elsass.fr), vous pouvez réserver votre viande en ligne.
2. Choisir dans le planning la période de retrait privilégiée pour récupérer votre caissette et/ou le lieu de retrait.
3. Pré-commander votre caissette.
4. Recevez la confirmation de commande de vos produits.
5. Sur le lieu de retrait : payer et réceptionner votre colis.
6. Vous pouvez également commander par téléphone au 03 89 75 89 89.

GIE TERRE D'ELSASS  
Rue des Lauriers – 68700 Cernay  
Tél. 03 89 75 89 89  
[contact@terre-elsass.fr](mailto:contact@terre-elsass.fr) [www.terre-elsass.fr](http://www.terre-elsass.fr)



Décortiqueuse et riz paddy

**Le but des coopératives est d'assurer les opérations de décorticage et de polissage permettant d'obtenir le riz blanc et ensuite de le vendre pour l'exportation à un meilleur prix.**



Ottmarsheim, champ de blé

**En Alsace, les partenaires cambodgiens ont découvert la filière céréales depuis la production au champ, jusqu'au silo d'Ottmarsheim au bord du Rhin, en passant par le centre de collecte et de séchage.**



BIENTÔT !

# Savourez la randonnée d'étape en étape !



Eloignez-vous de votre quotidien, passez des vacances au plus près de la nature, et immergez-vous dans la vie authentique des hommes et des femmes de la montagne.

Les Hautes-Vosges vous offrent un des plus beaux et des plus attractifs paysages de montagne accessibles à pied : des cascades, des lacs, un patrimoine historique et naturel, des crêtes et des chaumes d'altitude, une gastronomie unique.

Entre amis, en couple, ou en famille, vous partagerez des moments inoubliables à la découverte de nos sentiers, de nos fermes auberges, de nos refuges, au rythme de vos balades.



Conception / impression www.clubincom.com - 03 89 48 78 92 - info@clubincom.com

**Hautes-Vosges Randonnées, ce sont des séjours touristiques d'itinérance avec :**

- ✖ **UNE RÉSERVATION EN LIGNE DE SÉJOURS À LA CARTE OU PACKAGÉS** incluant les hébergements, les tables, les circuits téléchargeables et imprimables
- ✖ **DES PARCOURS DE RANDONNÉE TOUT PUBLIC :** familial et non expérimenté, moyen et grand randonneur avec des temps de marche de 2h à 3h par étape à compléter à votre guise par des balades de découverte
- ✖ **DES HÉBERGEMENTS AU CHARME MONTAGNARD** garantissant un service de qualité à moduler (chambre individuelle, douche, espace détente)
- ✖ **DES MENUS RÉGIONAUX ET UN ACCUEIL "SPÉCIAL RANDONNEUR"** (informations et animations spécifiques)



RÉSERVATIONS À PARTIR DE SEPTEMBRE 2013

Partenaires :



# 10 + 5 = 15

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.



>>> L'Etat simplifie vos démarches <<<

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes valides au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) pour plus d'informations

## Pharmacies de garde

MARS

AVRIL

MAI

1	PHARMACIE OBERLIN - PH. DE BURNHAUPT
2	PHARMACIE GINGLINGER
3	PHARMACIE DES TROIS SAPINS
4	PHARMACIE DE LA COLLEGIALE
5	PHARMACIE GINGLINGER
6	PHARMACIE DES TROIS SAPINS
7	PHARMACIE ST JACQUES
8	PHARMACIE DE LA CROISIERE
9	PHARMACIE DE LA CROISIERE
10	PHARMACIE BANON - PHARMACIE DE LA THUR
11	PHARMACIE DE L'HÔTEL DE VILLE
12	PHARMACIE DE LA COLLEGIALE
13	PHARMACIE DE LA VALLEE - PHARMACIE DIRR
14	PHARMACIE OBERLIN - PH. DE BURNHAUPT
15	PHARMACIE BEYRATH
16	PHARMACIE BEYRATH
17	PHARMACIE GINGLINGER
18	PHARMACIE ST JACQUES
19	PHARMACIE BANON - PHARMACIE DE LA THUR
20	PHARMACIE DES TROIS SAPINS
21	PHARMACIE DE L'HÔTEL DE VILLE
22	PHARMACIE DE SENTHEIM - PH. SCHWARZENBART
23	PHARMACIE DE SENTHEIM - PH. SCHWARZENBART
24	PHARMACIE DE LA VALLEE - PHARM. DIRR
25	PHARMACIE DU MARCHE
26	PHARMACIE DE LA COLLEGIALE
27	PHARMACIE BEYRATH
28	PHARMACIE DE LA CROISIERE
29	PHARMACIE DU GRAND BALLON
30	PHARMACIE DU GRAND BALLON
31	PHARMACIE ST JACQUES

1	PHARMACIE DE LA VALLEE - PHARM. DIRR
2	PHARMACIE DE LA CROISIERE
3	PHARMACIE DU GRAND BALLON
4	PHARMACIE DU GRAND BALLON
5	PHARMACIE BEYRATH
6	PHARMACIE ST JACQUES
7	PHARMACIE DES TROIS SAPINS
8	PHARM. DE SENTHEIM - PH. SCHWARZENBART
9	PHARMACIE OBERLIN - PH. DE BURNHAUPT
10	PHARMACIE BEYRATH
11	PHARMACIE BEYRATH
12	PHARMACIE BANON - PHARMACIE DE LA THUR
13	PHARMACIE DE LA CROISIERE
14	PHARMACIE DE L'HÔTEL DE VILLE
15	PHARMACIE DE LA COLLEGIALE
16	PHARMACIE DE LA VALLEE - PHARMACIE DIRR
17	PHARMACIE GINGLINGER
18	PHARMACIE ST JACQUES
19	PHARMACIE DU MARCHE
20	PHARMACIE DE SENTHEIM - PH. SCHWARZENBART
21	PHARMACIE BANON - PHARMACIE DE LA THUR
22	PHARMACIE DE LA COLLEGIALE
23	PHARMACIE DE L'HÔTEL DE VILLE
24	PHARMACIE OBERLIN - PH. DE BURNHAUPT
25	PHARMACIE OBERLIN - PH. DE BURNHAUPT
26	PHARMACIE GINGLINGER
27	PHARMACIE DE LA COLLEGIALE
28	PHARMACIE DE LA VALLEE - PHARM. DIRR
29	PHARMACIE DE LA CROISIERE
30	PHARMACIE DU MARCHE

1	PHARMACIE DES TROIS SAPINS
2	PHARMACIE DE LA CROISIERE
3	PHARMACIE DU GRAND BALLON
4	PHARMACIE DU GRAND BALLON
5	PHARMACIE BEYRATH
6	PHARMACIE ST JACQUES
7	PHARMACIE DES TROIS SAPINS
8	PHARM. DE SENTHEIM - PH. SCHWARZENBART
9	PHARMACIE OBERLIN - PH. DE BURNHAUPT
10	PHARMACIE BEYRATH
11	PHARMACIE BEYRATH
12	PHARMACIE BANON - PHARMACIE DE LA THUR
13	PHARMACIE DE LA CROISIERE
14	PHARMACIE DE L'HÔTEL DE VILLE
15	PHARMACIE DE LA COLLEGIALE
16	PHARMACIE DE LA VALLEE - PHARMACIE DIRR
17	PHARMACIE GINGLINGER
18	PHARMACIE ST JACQUES
19	PHARMACIE DU MARCHE
20	PHARMACIE DE SENTHEIM - PH. SCHWARZENBART
21	PHARMACIE BANON - PHARMACIE DE LA THUR
22	PHARMACIE DE LA COLLEGIALE
23	PHARMACIE DE L'HÔTEL DE VILLE
24	PHARMACIE OBERLIN - PH. DE BURNHAUPT
25	PHARMACIE OBERLIN - PH. DE BURNHAUPT
26	PHARMACIE GINGLINGER
27	PHARMACIE DE LA COLLEGIALE
28	PHARMACIE DE LA VALLEE - PHARM. DIRR
29	PHARMACIE DE LA CROISIERE
30	PHARMACIE DU MARCHE

## Adresses

PHARMACIE DE BURNHAUPT	65 rue Principale	BURNHAUPT LE HAUT	03 89 48 70 88
PHARMACIE DU GRAND BALLON	34 rue des Vosges	BITSCHWILLER LES THANN	03 89 37 93 30
PHARMACIE DE LA CROISIERE	5 Avenue d'Alsace - Centre Leclerc	CERNAY	03 89 75 62 63
PHARMACIE DU MARCHE	9 rue Traversière	CERNAY	03 89 75 45 94
PHARMACIE GINGLINGER	29 rue Poincaré	CERNAY	03 89 75 58 21
PHARMACIE DE L'HÔTEL DE VILLE	21 rue Clémenceau	CERNAY	03 89 75 46 92
PHARMACIE BANON	9 place Clémenceau	MASEVAUX	03 89 82 40 65
PHARMACIE DIRR	3a rue du Fossé des Flagellants	MASEVAUX	03 89 82 45 19
PHARMACIE DE LA THUR	58 rue du Général de Gaulle	MOOSCH	03 89 82 34 60
PHARMACIE OBERLIN	58 Grand rue	ODEREN	03 89 82 73 33
PHARMACIE DE LA COLLEGIALE	44 rue de la 1ère Armée	THANN	03 89 37 01 12
PHARMACIE ST JACQUES	142 rue de la 1ère Armée	THANN	03 89 37 69 86
PHARMACIE DES TROIS SAPINS	52 rue du Général de Gaulle	THANN	03 89 37 03 60
PHARMACIE DE LA VALLEE	34 rue Charles de Gaulle	SAIN AMARIN	03 89 82 62 29
PHARMACIE DE SENTHEIM	22 Grand rue	SENTHEIM	03 89 82 88 69
PHARMACIE BEYRATH	33 rue Charles de Gaulle	VIEUX THANN	03 89 37 13 52
PHARMACIE SCHWARZENBART	3 route de Bussang	WESSERLING	03 89 38 72 67

“Plus de confort et plus d'économies on y est arrivés !”



[www.energivie.info](http://www.energivie.info)®

Construire, rénover, économiser  
avec la Région Alsace et l'ADEME

INFOS / CONSEILS / AIDES

Un conseiller energivie.info vous répond

► N°Vert 0 800 60 60 44

Programme  
energivie.info

